



La fédération **UNSA** des métiers de l'Éducation  
de la Recherche et de la Culture - **AQUITAINE**

## Déclaration UNSA Education

CDEN du 9 mai 2016

**Le SE-UNSA au plan national s'est félicité de la mise en place des conventions ruralités dans les départements.** La préservation d'un service public et laïque d'Education de qualité dans tous les territoires est un élément principal de l'égalité républicaine.

**Dans notre département, notre organisation est à l'origine de la création des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux, dès les années 70.** C'est un fait, les RPI permettent de maintenir une offre scolaire de proximité pour les habitants des zones rurales. C'est pourquoi nous demandons aujourd'hui aux élus des Pyrénées-Atlantiques de signer la convention ruralité proposée par l'état. Car, non seulement cette signature permettra d'abonder les dotations des prochaines cartes scolaires, mais cette signature permettra aussi de relancer la mise en place des RPI, très ralentie depuis une dizaine d'années, avec pourtant des zones où la population scolaire est en très forte baisse.

**L'UNSA Education 64 émet cependant plusieurs remarques sur la méthode de travail et sur les choix opérés par la Direction Académique en la matière.** Nous ne reviendrons pas sur le retard pris par le département avec une présentation aux élus qui aurait pu être faite au moins 3 mois auparavant. Nous nous attarderons sur plusieurs aspects :

- Tout d'abord, **la taille démesurée de certains nouveaux RPI** envisagés. Quel est l'intérêt de créer de nouvelles structures comportant entre 9 et 13 classes ? Les objectifs de la « convention ruralité » sont clairs. Il s'agit de rompre l'isolement des petites écoles de 1 à 3 classes pour parvenir, quand cela n'engendre pas de déplacements trop importants, à des structures scolaires d'un minimum de 4 classes. D'autant que certains de ces grands RPI envisagés entraîneront des déplacements longs pour les enfants, un nombre d'élèves à transporter trop important pour un seul véhicule de transport et un réaménagement des locaux pour le regroupement et l'accueil des maternelles.

- Ensuite, pour les projets 2017, **les enseignants de l'UNSA Education 64 regrettent ici les pressions que les IEN font subir aux collègues** pour qu'ils

fassent remonter un projet définitif de répartition afin que celle-ci soit présentée aux parents avant la fin de l'année scolaire. Dans certains cas, il convient au contraire d'avancer avec prudence vis à vis des municipalités mais aussi des parents d'élèves. D'autre part, figer des répartitions aujourd'hui alors que l'on n'a pas connaissance des mouvements de population qui ont lieu chaque été aboutira à déséquilibrer les transports. Intégrer réellement les collègues directeurs et adjoints aux différentes phases du projet est indispensable. En effet, pour beaucoup d'entre eux qui occupent le même poste depuis plus de 10 voire 20 ans, il s'agit d'un grand changement dans leur vie professionnelle. Mais il faut aussi laisser du temps pour analyser, avec les municipalités et les parents, les avantages et les inconvénients de chaque hypothèse. Pour le SE-UNSA 64, il n'est pas utile d'arrêter définitivement ces répartitions avant la fin de l'année civile.

- Enfin, l'UNSA Education 64 regrette que les projets présentés passent sous silence trop de petites structures et nous ne parlons pas ici des écoles de hautes vallées d'Arthez d'Asson, Etsaut, Sainte-Engrace, Larrau ou Ainharp où il est impossible, vu les distances-temps, de réaliser des RPI. Nous parlons des Classes Uniques de Verdets, Serres Sainte-Marie, Cardesse ; des écoles à 2 classes d'Urdès, Maspie, Gurs, Lahourcade, Parbayse, Vignes, Beyrie, Barzun ; des RPI à 2 classes de Dognen / Préchacq-Navarrenx, Méracq / Séby, Aurions-Idernes / Moncaup. Ce sont pourtant sur ces petites structures que les efforts de persuasion auprès des municipalités et des parents d'élèves auraient dû être concentrés. Pourtant, beaucoup ne sont pas très éloignées les unes des autres.

Monsieur le Directeur Académique, lors des présentations de la convention ruralité du mois de janvier, **vous basiez votre démonstration sur le déséquilibre entre « l'élève des villes » et « l'élève des champs ». Démonstration qu'à l'UNSA Education nous ne partageons pas.** Aujourd'hui, à la lecture des projets, la cible est loin d'être atteinte. Pourquoi d'un côté vous focalisez-vous sur des écoles de la périphérie urbaine (Uzein, Meillon, Aressy) et délaissez-vous d'un autre un grand nombre de petites écoles rurales ?

**Avec les élus et les parents d'élèves, il nous reste une année pour atteindre les objectifs fixés par la convention ruralité. L'UNSA Education 64 reste prêt à poursuivre dans cette démarche.**

**L'UNSA Education 64 souhaite également faire un point sur l'évolution de la situation de l'enseignement de l'occitan** dans notre département. Suite au CDEN du 10 février, vous avez pris la décision de rééquilibrer les postes en occitan par transformation de leur fonctionnement : de « un maître deux langues » à « un maître une langue » et ce, pour un équivalent temps plein de 4,5. L'an dernier, 4 postes étaient vacants à la suite des opérations de mouvement. Cette année, bien que celles-ci ne soient pas terminées, nous nous dirigeons vers le même bilan. En réalité, suite à vos décisions, 3 collègues ont d'ores et déjà quitté l'enseignement de

l'occitan et les collègues titulaires de notre département et actuellement sans poste ne permettront pas de couvrir les besoins en itinérance, ni de couvrir les ouvertures conditionnelles de rentrée, telles que Sauvagnon et Montaner. **Comme l'UNSA Education vous l'avez dit pendant les opérations de carte scolaire, ces transformations n'étaient pas la solution.** Les solutions résident dans le nombre de places au concours réservé aux Pyrénées Atlantiques, dans la formation initiale universitaire et dans la formation continue en lien avec le Conseil Départemental.

**Concernant la partie du Conseil Départemental 64, et plus particulièrement les subventions aux collèges privés, nous pouvons affirmer que les années se suivent ..... et se ressemblent.**

C'est donc sans surprise que l'UNSA Education constate que le conseil départemental continue à financer une partie des investissements des collèges privés et c'est bien sûr sans surprise que l'UNSA Education 64 émettra un avis négatif.

Nous constatons que vous avez gardé les mêmes critères d'éligibilité des dépenses à savoir les normes de sécurité, l'accessibilité et les travaux d'économie d'énergie que vos prédécesseurs. Nous constatons depuis 2011 que les collèges privés du département ont des problèmes récurrents d'isolation thermique et de sécurité.

En prenant seulement le motif des demandes de subvention portant sur les menuiseries, on peut constater que certains collèges ont la main lourde :

- Le collège Stella-Marie qui fait des travaux de menuiserie qui ont déjà fait l'objet en 2014 d'une subvention de plus de 18 000€
- Le collège de Cambo qui a également reçu des subventions en 2013 et 2014 pour des travaux de menuiserie et redemande encore une subvention cette année
- Le collège Hasparren qui fait la même demande qu'en 2013
- Le collège de Mauléon, qui depuis 2013 demande chaque année pour les mêmes raisons
- Le collège Immaculée Conception à Pau qui veut encore remplacer des menuiseries, travaux déjà réalisés en 2013 pour plus de 49 000€ et en 2014 pour plus de 56 000 €
- Le collège Saint Maur à Pau qui doit jeter ses fenêtres dans le gave car fait des travaux de menuiserie depuis 2014
- Le collège St Joseph Pontacq demande une subvention pour des menuiseries phase 1 l'an dernier c'était déjà la phase 1
- Le collège St Marie St Jean de Luz travaux de menuiserie déjà effectués en 2014
- Le collège Ustaritz qui demande une subvention pour travaux de menuiserie demandé déjà l'an dernier pour la dernière phase

Que peut-on en conclure quand on voit que 30% des collèges privés font des demandes sur des travaux de menuiseries ? On leur vole les fenêtres ? Ils veulent relancer l'industrie de la fenêtre ? Ou qu'ils les revendent sur LeBonCoin.fr ?

**Quelle que soit la raison, il semble qu'avant tout aucun contrôle ne soit effectué de la part du conseil départemental sur ces dépenses alors pourquoi se priver.**

D'autres demandes de subvention nous laissent dubitatifs comme celle du Collège Betharram qui demande une subvention pour la réfection de la toiture du gymnase pour la phase 3, l'an dernier c'était déjà la phase 3 et en 2013 date de la première demande il était indiqué que ces travaux s'étaleraient sur 2 ans.

**De plus, ce début d'année 2016, le Conseil Départemental a fait le choix politique de revenir sur la gratuité des transports scolaires dans notre département.** Les élus ont motivé cette décision de faire porter une partie du coût sur l'ensemble des familles pour des raisons économiques. Comment justifier que l'on exige d'un côté une participation de 10% aux frais de transports alors que les familles ayant fait le choix d'une scolarisation dans un établissement privé ne supportent qu'une partie négligeable des frais de scolarité ? Comment économiser 2 millions d'euros sur le budget des familles et distribuer 600 000 euros, sans contrôle et sans contrepartie pour investir dans des bâtiments qui n'appartiennent pas à la collectivité ?

Depuis le collège Saint Pierre d'Irube aucun nouveau collège n'a été ouvert dans notre département alors que les besoins sont évidents principalement sur le secteur de Pau. Le projet du collège de Lons doit jaunir quelque part dans les archives. Quant au secteur Ouest, il est prévu d'augmenter les capacités d'accueil des collèges existants lors de leur rénovation. A cela s'ajoutent les besoins découlant de la réforme des collèges principalement l'équipement informatique, mais également la rénovation des salles sciences afin que les enseignants puissent travailler en îlot et en groupe.... **Brefs les besoins pour les établissements publics ne manquent pas dans ce département, il est donc temps d'arrêter de financer le privé.**